



République Française
Département du Haut-Rhin

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BIESHEIM
SEANCE DU 22 JUIN 2021

Nombre de conseillers :

✓ élus :	23
✓ en fonction :	23
✓ présents :	20
✓ votants :	23

Date de convocation : 11/06/2021

Présents : Gérard HUG, Maire et président de séance ; Patrick SCHWEITZER, Brigitte SCHULTZ, Lionel KRETZ, Christine DUBUS, Roland DURR, adjoints ; Jeannine ELGER, Nadine URBAN, Eric TAVERNE, Frédéric BRESSON, Muriel GIROIR, David BOESCH, Arnaud GRIES, Barbara SCHAEFFER, Sandrine LEITE, Delphine KOLZ, Christelle MUTH, Sylvain CAMPION, Séverine DONZEL, Victor REIN, conseillers municipaux ; Martine ECKLE, secrétaire auxiliaire.

Absents excusés ayant donné procuration : Gilles OBERLE à Frédéric BRESSON ; Anthony DURAND à Delphine KOLZ ; Aurélia HEITZMANN à Lionel KRETZ.

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures, le conseil municipal de BIESHEIM, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Gérard HUG, Maire.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un secrétaire auxiliaire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021
3. Finances :
 - 3.1. Budget 2021 : décisions modificatives n°3, n°4 et n°5
 - 3.2. Révision des loyers des logements communaux
 - 3.3. Mise en place d'une carte achat public
4. Délégation de service public pour l'exploitation de la structure périscolaire « les petits princes » :
 - 4.1. Prolongation de la délégation d'une année 2021/2022
 - 4.2. Remboursement d'une partie des financements sur l'exercice 2019/2020 - *ajourné*
5. Communauté de communes du pays Rhin Brisach : convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
6. Bilan de la politique foncière 2020
7. Demande d'aide communale pour le ravalement de façades d'immeubles
8. Ressources humaines : remboursement de frais de formation
9. Informations relatives aux décisions prises par délégation
10. Agenda – divers

1. Nomination d'un secrétaire auxiliaire

M. le Maire propose de nommer, Mme Martine ECKLE, Directrice Générale des Services, secrétaire auxiliaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Martine ECKLE secrétaire auxiliaire pour la présente séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 13/04/2021 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

✓ **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13/04/2021.**

Suivent les signatures au registre.

3. Finances

3.1. Budget 2021 : décisions modificatives n°3, n°4 et n°5

M. le Maire propose de procéder à des ajustements du budget 2021 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice et de prendre à ce titre les décisions modificatives suivantes :

N° compte	Intitulé compte	Dépenses	Recettes	Commentaires
Section de fonctionnement - DM3				
042	Opérations ordre transfert entre sections			
6811	Dot. amort. et prov. Immo. incorporelles	12 828		Régularisation écritures d'amortissement
023	Virement à la section d'investissement	- 12 828		
TOTAL		0	0	
Section d'investissement - DM4				
040	Opérations ordre transfert entre sections			
28051	Concessions et droits similaires		- 2 861	Régularisation écritures d'amortissement
28135	Installations générales		653	
281561	Matériel roulant d'incendie		6 240	
281571	Matériel roulant		5 235	
28158	Autres installations, matériel et outillage		112	
28182	Matériel de transport CTM		2 293	
28184	Mobilier		997	
28188	Autres immobilisations corporelles		159	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 12 828	
TOTAL		0	0	
Section d'investissement - DM5				
041	Opérations patrimoniales			
2313	Constructions	8 623		Remb. Avance forfaitaire ATC
2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 391		Remb. Avance forfaitaire SIRCO
238	Avances forfaitaires		29 014	
TOTAL		29 014	29 014	

☞ **VU la délibération du conseil municipal du 09/03/2021 approuvant le budget primitif 2021,**

Le conseil municipal, après délibération :

- ✓ **APPROUVE les décisions modificatives n°3 et n°4 et n°5 au budget 2021,**
- ✓ **PRECISE que dans le cadre du vote du budget 2021, le budget d'acquisition de livres imprimés pour la médiathèque s'élève à 14.000 € et sollicite à ce titre une subvention au titre de l'aide exceptionnelle des bibliothèques du Centre national du livre (CNL).**

3.2. Révision des loyers des logements communaux

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire de logements communaux loués aux agents municipaux et à un enseignant.

La loi du 06/07/1989 modifiée par la loi ALUR du 24/03/2014 règlemente les relations entre un propriétaire/bailleur et son locataire, notamment en termes de révision de loyer. Toutefois, l'article 2 exclut de ce dispositif les logements consentis pour l'exercice d'une fonction ou de l'occupation d'un emploi. En conséquence, les baux de ces logements communaux sont régis par le droit commun qui s'oppose au droit spécial.

Aussi, en application de ces dispositions, la commune a procédé à l'indexation des loyers au 01/01/2021 ainsi qu'à la révision des années 2019 et 2020.

A titre exceptionnel, il est proposé de renoncer à la révision des loyers pour 2019 et 2020.

☞ **ENTENDU l'exposé du Maire,**

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE le renoncement à la régularisation des loyers sur 2019 et 2020 pour les logements :**
 - **route de l'industrie n°7, n°9, n°11, n°13, n°15, n°17**
 - **rue du centre n°2a – n°2b**
- ✓ **REQUIERT la révision des loyers à chaque échéance annuelle.**

3.3. Mise en place d'une carte d'achat public

M. le Maire propose de mettre en place une carte d'achat déléguant aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La carte achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité d'achat.

La Caisse d'épargne Grand Est Europe offre la solution carte achat.

La procédure consiste à la désignation d'un porteur et à la définition des paramètres d'habilitation de la carte.

Cette carte est à autorisation systématique fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs. Tout retrait d'espèces est impossible.

Le montant plafond global de règlement effectué par la carte achat de Biesheim est à définir pour une périodicité annuelle.

A titre indicatif, pour 2021, la cotisation mensuelle par carte achat est fixée à 20 euros et une commission de 0,70% sera due sur toute transaction sur le montant global.

✎ **ENTENDU l'exposé du maire,**

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE de doter la commune de Biesheim d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs à compter du 1^{er} juillet 2021,**
- ✓ **DECIDE de contracter auprès de la caisse d'épargne Grand 'Est Europe la solution carte achat pour une durée de 1 an (renouvelable 2 fois tacitement),**
- ✓ **DECIDE d'acquérir une carte achat,**
- ✓ **FIXE le montant global de règlement effectués à 30.000 euros pour une périodicité annuelle,**
- ✓ **HABILITE le maire pour désigner le responsable de programme et le porteur de la carte achat.**

4. Délégation de service public pour l'exploitation de la structure périscolaire « les petits princes » :

4.1 Prolongation de la délégation d'une année 2021/2022

M. Lionel KRETZ, adjoint, rappelle la gestion déléguée par Délégation de Service Public (DSP) depuis le 1^{er} septembre 2017 de la structure périscolaire « Les Petits Princes » par la Fédération des Foyers Clubs Alsace.

La crise sanitaire liée au covid-19 a engendré des circonstances imprévues sur le fonctionnement du périscolaire « Les Petits Princes » et fait perdurer un prévisionnel incertain. Le fonctionnement du périscolaire a été fortement bouleversé sur l'année scolaire 2020/2021 avec des périodes contraintes de fermeture.

Aussi, cette année atypique ne permet pas de relater des données de fréquentation, statistiques cohérentes avec un fonctionnement du service public normalisé et efficient. De ce fait, il est souhaitable de reporter la procédure de mise en concurrence de la DSP dans des conditions plus optimales.

Ainsi, dans ce contexte particulier et afin de maintenir un service public de qualité, il est proposé de reconduire d'une année par avenant pour l'année scolaire 2021/2022, la Délégation de Service Public à la Fédération des Foyers Clubs Alsace FDCF68.

En effet, le code de la commande publique permet la modification d'un contrat de concession lorsqu'elle est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait prévoir et l'épidémie covid-19 constitue un tel événement.

✎ **VU le code de la commande publique et en particulier les articles R.3135-3 ET R.3135-5 permettant la modification d'un contrat de concession pour circonstances imprévues,**

✎ **VU la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la structure périscolaire « Les Petits Princes » du 01/09/2017 au 31/08/2021,**

✎ **VU les délibérations du conseil municipal du 27/06/2017, du 02/07/2018 et du 06/11/2018, du 12/11/2019 et du 01/12/2020,**

✎ **VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 25/05/2021,**

✎ **ENTENDU l'exposé de M. Lionel KRETZ, adjoint délégué à l'enfance,**

Le conseil municipal, après délibération :

- ✓ **APPROUVE la prolongation de la délégation de service public pour la gestion de la structure « Les Petits Princes » par la Fédération des Foyers Clubs Alsace d'une année du 01/09/2021 au 31/08/2022,**
- ✓ **HABILITE le maire à signer l'avenant afférent.**

4.2. Remboursement d'une partie des financements sur l'exercice 2019/2020 - ajourné

M. le Maire rappelle, que dans le cadre de la gestion de la structure périscolaire confiée à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace par Délégation de Service Public (DSP), il avait été décidé, par délibération du 01/12/2020, de surseoir au compte de résultat 2019/2020 et de faire un bilan financier sur les deux années scolaires (2019/2020 et 2020/2021) impactées par la crise sanitaire.

En effet, fin 2020, il avait d'ores et déjà été constaté des incidences financières sur le fonctionnement de la structure périscolaire liées à la crise sanitaire covid-19 et au confinement du printemps 2020 pendant lequel le service public était fermé.

Compte tenu des aides à l'emploi et des économies liées, la FDFC a informé la mairie, par correspondance du 11/05/2021, de son souhait de procéder à un remboursement d'une partie des financements perçus pour le temps périscolaire et extrascolaire, à hauteur de 5.000 €.

Ce point est ajourné dans l'attente de clôturer les deux exercices.

5. Communauté de communes du pays Rhin Brisach : convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

M. le Maire, Président de la communauté de communes Pays Rhin Brisach (CCPRB) expose :

Créée par la loi Elan, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT a pour objectifs de moderniser le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain des centres bourgs des territoires signataires. Elle doit notamment permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier et de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti.

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB), compétente en matière d'amélioration de l'habitat, d'élaboration de PLU, de développement commercial et touristique ainsi qu'en matière d'aménagements cyclables, assure la cohérence et la complémentarité entre les projets communaux et son projet de territoire.

Dans le cadre de l'ORT, plusieurs secteurs intercommunaux sont visés :

- le pôle pluri-communal ou « Tripôle » formé par les communes de Biesheim, Volgelsheim et Neuf-Brisach est considéré comme « la ville/pôle principale » de l'intercommunalité. De par ses caractéristiques notamment urbaines et historiques, la Ville de Neuf-Brisach est considérée comme le centre-ville de ce pôle. Les actions d'amélioration de l'habitat en centre-ville s'appliquent principalement à Neuf-Brisach ;
- L'Île du Rhin Nord ;
- Le pôle secondaire de Fessenheim.

L'ORT se matérialise par la signature d'une convention contractuelle entre la CCPRB, les villes du pôle pluri-communal, les villes de Fessenheim et de Vogelgrun, l'État et ses établissements publics (ANAH, DRAC...), la Banque des Territoires, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également la signer.

La convention d'ORT précise :

- sa durée (5 ans) ;
- les éléments de diagnostic au choix de la collectivité et les premières orientations de la stratégie de revitalisation ;
- la délimitation et la description des actions prévues dans les secteurs d'intervention ;
- l'engagement des partenaires ;
- le calendrier ainsi que le plan de financement des actions prévues ;
- les modalités de pilotage, de suivi, de coordination et d'évaluation des actions.

L'ORT présente des actions de revitalisation visant à mettre en œuvre le projet de territoire. De nouvelles actions pourront être ajoutées à la convention par voie d'avenant.

L'ORT comprend principalement un volet « habitat » dont l'action majeure est la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la Ville de Neuf-Brisach.

☞ **VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L303-1 et suivants et R321-1 et suivants ;**

☞ **VU le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach ;**

☞ **ENTENDU l'exposé du maire, Président de la CCPRB,**

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire annexé à la présente délibération,**
- ✓ **HABILITE Patrick SCHWEITZER, adjoint, à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces administratives et financières afférentes.**

6. Bilan de la politique foncière 2020

M. Roland DURR, adjoint, expose : l'article 51 de la loi du 29/01/1993 et l'article 11 de la loi du 08/02/1995, relatifs à la prévention de la corruption, et à la transparence économique et des procédures publiques, imposent aux assemblées locales de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières.

Echange de terrains						
Néant						
Acquisitions de terrains						
Acquéreur	Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie (ares)	Zone PLU	Objet
Commune	46	31	Zug Zw Landstr U Dem Die	48,52	Aua	Extension Sud
Commune	33	17	Stroh Stadt	2,38	UC	Aménagement des terrains de foot
		206/136	Metzgermatt	27,39		
Commune	3	125/57	Route de l'industrie	5,94	UB	Par voie de préemption : préservation des berges du Giessen
		126		1,93	UB / UC	
Commune	24	434/50	Kleinfeld	1,49	Aua	Rétrocession voirie et espaces verts du lotissement "Les Jardins d'Oedenbourg" - deuxième tranche
		436/50		0,24		
		437/50		5,21		
		492/50		0,05		
		510/50		17,17		
Acquisition d'immeuble						
Acquéreur	Section	Parcelle	Adresse	Superficie (ares)	Zone PLU	Objet
Commune	3	38	15 rue des pêcheurs	8,42	UA	Par voie de préemption : réaménagement de la rue
Vente de terrains						
Néant						
Vente d'immeuble						
Néant						

🗳️ **ENTENDU l'exposé de M. Roland DURR, adjoint,**

Le conseil municipal, prend acte de la politique foncière 2020.

7. Demande d'aide communale pour le ravalement des façades d'immeubles

Mme Jeannine ELGER, conseillère municipale directement intéressée par le sujet, quitte la salle et ne participe donc pas au débat et au vote.

M. Roland DURR, adjoint, soumet au conseil municipal pour accord, la demande de subvention suivante :

Demandeur	Adresse de l'immeuble à BIESHEIM	Surface des façades en m2	Montant subventionnable	Calcul de l'aide	Montant de l'aide
ELGER Jeannine	14b place de l'Ecole	362	1 330,20 €	28 % du montant TTC plafonné à 5 € du m2	372,46 €

🗳️ **VU la délibération du 20/05/2008 définissant les modalités de l'aide communale pour la réfection de façades d'immeubles,**

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE le versement de cette aide financière dans les conditions précitées.**

8. Ressources humaines : remboursement des frais de formation

M. Patrick SCHWEITZER, adjoint, rappelle au conseil municipal que dans le cadre des promenades en barque sur le Giessen organisées en été, il est nécessaire pour les bateliers d'être titulaire de l'Attestation Spéciale Passagers (ASP).

A ce titre, M. Thibaut SANDROCK-BERRIET, saisonnier, a suivi la formation ASP auprès de l'organisme PROMOFLUVIA à LYON les 7 et 8 juin 2021.

Aussi, il est proposé de rembourser les frais inhérents à cette formation avancés par l'intéressé, à savoir le trajet en train, l'hébergement et les repas.

🗳️ **VU ce qui précède,**

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE le remboursement à M. Thibaut SANDROCK-BERRIET des frais réels relatifs à la formation ASP, sur présentation de justificatifs et dans la limite des dépenses engagées.**

9. Informations relatives aux décisions prises par délégation

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal au Maire, ce dernier doit rendre compte aux conseillers municipaux des actes qu'il a accomplis dans le cadre d'une délégation.

Aussi, le conseil municipal est informé des décisions prises :

Déclaration d'intention d'aliéner

TERRAIN					
ADRESSE	SECTION	PARCELLE	RENONCIATION DPU		DATE DE LA DECISION
			OUI	NON	
15 RUE DU SAUMON	AA	87	OUI		27/04/2021
5 RUE DU MAS D'AGENAIS	31	187	OUI		27/04/2021
4 RUE DES FRANCS	24	427	OUI		12/05/2021
33 RUE LUCIEN WEIL	4	348	OUI		12/05/2021
3 RUE DES MESANGES	46	248	OUI		27/05/2021
RUE BULAY	52 et 58	149,150 et 56,57	OUI		27/05/2021
12 RUE DES PECHEURS	4	376,379,380,381	OUI		02/06/2021
5d RUE DES ROMAINS	24	495	OUI		08/06/2021

Vente aux enchères de biens réformés

VEHICULE	IMMATRICULATION	FIN DE L'ENCHERE	MISE A PRIX	ENCHERE FINALE	COMMISSION	RESULTAT NET
RENAULT KANGOO	9522 XS 68	18/03/2021	500,00 €	1 758,00 €	316,44 €	1 441,56 €
RENAULT KANGOO	6016 YH 68	28/04/2021	800,00 €	3 520,00 €	633,60 €	2 886,40 €

Le conseil municipal prend acte de ces informations relatives aux décisions prises dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal au maire.

10. Agenda - divers

- 13/07/2021 Fête Nationale
- 04/09/2021 Réunion/séminaire
- 07/09/2021 Commission réunie/conseil municipal

❧ ❧ ❧ ❧

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire déclare la séance levée à vingt et une heures.